

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PLAN D'ACTION 2018-2022 DES ATOLLS D'ENTRECASTEAUX

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consulte le public sur un projet d'arrêté portant approbation du plan d'action 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux.

L'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux, créée par l'arrêté n° 2013-1003/GNC du 23 avril 2013 fait partie depuis 2008 du bien en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Les lagons de Nouvelle-Calédonie ». Cette aire protégée, qui est incluse dans le parc naturel de la mer de Corail, est munie de son propre plan de gestion depuis 2013, dont la révision a été fixée en 2018.

Par mesure de cohérence, à l'occasion de la révision 2018 du plan de gestion des atolls d'Entrecasteaux, il est proposé de transformer ce dernier en un plan d'action rattaché au plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail et portant sur la même durée. Ce plan d'action sera le premier du parc, précédant l'élaboration des plans d'action des autres zones protégées du parc.

Par ailleurs, à travers les objectifs du parc naturel de la mer de Corail :

- I. Protéger les écosystèmes et leur connectivité,
- II. Protéger les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices,
- X. Impliquer les populations,

et le sous objectif 34. Améliorer les connaissances au service de la gestion du parc, le plan d'actions d'Entrecasteaux ainsi élaboré continuera de répondre aux objectifs de l'Unesco qui visent à améliorer la connaissance, protéger et préserver, et favoriser la gestion participative.

Pour élaborer ce projet d'arrêté, la direction des affaires maritimes a organisé des journées de travail sous la forme d'ateliers participatifs qui ont réunis les scientifiques, les experts connaissant la zone, les parties prenantes ainsi que les membres du comité de gestion qui le souhaitaient. Ce projet d'arrêté a ensuite été discuté et validé au comité de gestion le 20 juin 2018.

Ce plan d'action se veut concret et réaliste. Les suivis réalisés depuis 10 ans sur les tortues vertes, les oiseaux marins et les récifs coralliens seront améliorés et poursuivis. Les espèces envahissantes seront contrôlées et, si besoin, éradiquées. La rédaction d'un guide des bonnes pratiques et la participation à la fête de la mer à Poum permettra d'impliquer et sensibiliser les populations.

En lien avec les autres projets d'arrêtés, ce plan d'actions verra la mise en place de zones dédiées pour les activités, la sensibilisation des opérateurs touristiques aux nouvelles réglementations, la mise en réserve des atolls Pelotas et des récifs Guilbert, et l'interdiction de tous les types de pêches.



Ce document permettra également de mettre en avant les liens qui unissent Entrecasteaux à Bélep avec l'implication des habitants de Bélep dans les missions de suivi, l'étude de la toponymie d'Entrecasteaux et le recensement de la culture et des liens entre ces deux zones.